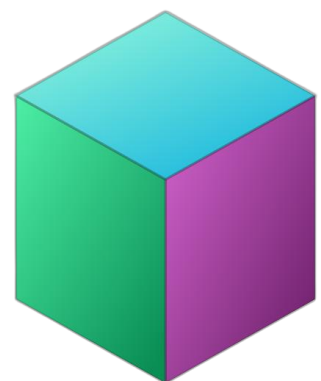


MINI GUIDE

Les 5 clés pour savoir si votre pacte d'associés fonctionne vraiment

Un pacte signé à la création, mais est-il encore capable de vous protéger aujourd'hui ?



Le pacte d'associés est souvent signé au moment de la création de la société, puis oublié. Pourtant, c'est l'un des documents les plus stratégiques dans la vie d'une société : il permet d'organiser la gouvernance, d'anticiper les conflits et d'encadrer la sortie des associés.

Mais tous les pactes d'associés ne remplissent pas ces objectifs. Voici 5 clés essentielles pour vérifier si le vôtre protège réellement votre association.

1 Votre pacte anticipe-t-il les décisions importantes ?

Une société ne peut pas fonctionner si toutes les décisions doivent être prises collectivement ; cependant, certaines décisions sont trop importantes pour être laissées à un seul dirigeant. Un bon pacte identifie donc les décisions structurantes qui nécessitent l'accord des associés ou de plusieurs dirigeants. Par exemple :

- modification du budget ;
- conclusion d'un emprunt important ;
- acquisition ou cession d'une participation ;
- embauche de personnel ;
- changement de siège social ;
- modification de l'activité ;
- opérations sur le capital.

L'objectif est de trouver un équilibre : laisser la direction gérer le quotidien tout en protégeant les décisions stratégiques.

Question à se poser

Votre pacte contient-il une liste claire des décisions importantes, et prévoit-il comment ces décisions doivent se prendre ?

2 Les règles d'entrée et de sortie des associés sont-elles prévues ?

Les conflits entre associés naissent très souvent au moment des départs ou des arrivées. Un pacte efficace doit encadrer :

- les transferts de titres ;
- l'agrément des nouveaux associés ;
- les conditions de départ d'un associé ;
- la valorisation des parts ou actions.

Il est notamment essentiel de prévoir :

- une méthode de valorisation ;
- les conditions de cession ;
- les conséquences du départ d'un associé exerçant dans la société.

Sans ces mécanismes, un départ peut rapidement bloquer l'entreprise ou provoquer un conflit majeur.

Question à se poser

Savez-vous précisément comment serait valorisée la société si un associé quittait la structure ?

Question bonus

Votre pacte encadre-t-il de façon pragmatique la sortie (renvoi des mails, copie des dossiers, changement de RIB pour les cotisations...) ?

3 Les obligations des associés sont-elles clairement définies ?

Un pacte d'associés ne sert pas uniquement à organiser les décisions : il fixe aussi les engagements réciproques des associés. Par exemple :

- obligation de loyauté ;
- exercice de l'activité au sein de la société ;
- interdiction de concurrencer la société ;
- encadrement des activités extérieures ;
- règles en cas de départ d'un associé.

Ces clauses permettent de préserver la cohérence du projet collectif.

Question à se poser

Votre pacte prévoit-il clairement les obligations de non-concurrence des associés envers la société et les autres associés ?

4 Le système de rémunération est-il clairement organisé ?

La rémunération est l'un des sujets les plus sensibles dans les associations professionnelles. Sans règles claires, les tensions apparaissent rapidement. Un pacte peut notamment prévoir :

- la méthode de détermination de la rémunération ;
- la prise en charge des charges personnelles ;
- les règles d'apport d'affaires ;
- la distribution éventuelle de dividendes ;
- la rémunération en cas de maladie.

Différents modèles existent :

- rémunération individualisée (« eat what you kill ») ;
- système fondé sur l'ancienneté (« lockstep ») ;
- système plus égalitaire.

L'important est que le modèle choisi soit cohérent avec la vision des associés.

Question à se poser

Les règles de rémunération sont-elles suffisamment claires pour éviter les malentendus ?

5

Votre pacte est-il toujours adapté à la réalité de votre structure ?

Un pacte d'associés n'est pas un document figé. Or les sociétés évoluent :

- arrivée de nouveaux associés ;
- évolution de l'activité ;
- croissance de la structure ;
- changements dans la gouvernance.

Un pacte rédigé au moment de la création peut devenir inadapté quelques années plus tard. Il est donc recommandé de le revoir régulièrement, pour vérifier qu'il correspond toujours au fonctionnement réel de la société.

Question à se poser

Quand avez-vous relu votre pacte d'associés pour la dernière fois ?

Vous avez un projet ? Venez nous en parler.